PAYS DU MANS
GRAND HORIZON

Siège social : Le Mans
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18
Nombre de membres présents : 11 + 1 (Membre du SCoT)
Nombre de votants : 12

Délibération

Lundi 15 décembre 2014 à 12H00
Locaux du Pays du Mans – 40, rue de la Galère 72000 LE MANS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 5 décembre 2014 pour la séance du lundi 15 décembre 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

Ordre du jour

.....

- Adhésion au contrat groupe du Centre de gestion de la Sarthe
- Point financier
- Attribution de la GIPA
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Point coordination transports collectifs
- Information sur l'instruction et l'application du droit des sols (service mutualisé)
- Point sur la création du pôle métropolitain « G8 Le Mans-Sarthe »
- Question(s) diverse(s).

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :
Mme Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CC Rives de Sarthe) ; MM Jean-Claude Boulard, Claude Loriot, Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut et M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), M David Chollet, Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine).

Membres excusés :
Mmes Nathalie Dupont (CC Orée de Bercé Bélinois), Mme Véronique Rivron (Conseil Général de la Sarthe), MM Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Rémy Batiot, Samuel Chevallier, Samuel Guy, Gilles Leproust (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), M. Sébastien Gouhier (CC Sud Est du Pays Manceau).

Etaient également présents :
MM Christian Baligand (Maire de la Bazoge, CC Rives de Sarthe), Emmanuel Franco (Président de la CC Val de Sarthe), Martial Latimier (Vice-Président de la CC du Pays des Brières et du Gesnois), Bruno Lecomte (Vice-Président de la CC Orée de Bercé Bélinois) ;

Etaient également présents les techniciens suivants pour le Pays du Mans et le SCoT :
MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction pays) ; Mme Sylvie Cabaret (Directrice du SCoT), M. Julien Roissé (chargé de mission SCoT).

Syndicat Mixte du Pays du Mans

DELIBERATION

Bureau syndical du 15 décembre 2014

Attribution de subventions

Monsieur le Président propose au Bureau d'examiner les demandes de subventions suivantes :

- **CDL Département** (rapporteur M. David Cholet) :

MAITRE D'OUVRAGE	Projet	Montant global	Subvention sollicitée
Association Syncope, Allonnes	Achat de matériel (M Leproust)	748 €	**374 €**
Association Mansea, Le Mans	Investissements divers (Mme Rivron et M Geveaux)	63 157 €	**15 500 € (chacun)**
Association Pratique énergétiques chinoises le Mans	Achat de matériel (M. Counil)	350 €	**175 €**
Commune de Ruaudin	Achat de matériel pour l'ecole (M. Counil)	11 047.61 €	**5 000 €**
Association Roul'mans, le Mans	Achat de matériel (M Counil)	1 250 €	**625 €**
Club Kodokan, le Mans	Achat d'un tapis (M Counil)	1 121 €	**560 €**
Ecole de billard du Mans	Acquisition de matériel audio et vidéo (Mme Pedoya)	5 096 €	**2 548 €**

- **LEADER** (rapporteur Mme Martine Renaut) :

MAITRE D'OUVRAGE	Projet	Montant global	Subvention sollicitée
Commune d'Ecommoy (CP 06/11/2013)	Voies douces	87 175,00 €	**30 000 €**
Commune de La Guierche	Halte TER	144 340,04 €	**18 114,99 €**
Pays du Mans	Voyage d'étude	15 247,52 €	**2 972,10 €**
CdC Sud Est Pays Manceau	Voie douce	57 900,00 €	**30 000,00 €**
CdC Portes du Maine	Circuit VTT	18 585,47 €	**10 222,01 €**
Pays du Mans	Animation-gestion programme Leader	28 454,27 €	**15 49,84 €**

- **Le Bureau syndical, après en avoir débattu,**
- **Valide à l'unanimité l'attribution des subventions tel que présenté ci-dessus.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Publication : 18/12/2014

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD

Département de la Sarthe
Syndicat Mixte
du Pays du Mans
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.32
contact@paysdumans.fr

PAYS DU MANS
GRAND HORIZON

Siège social : Le Mans
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18
Nombre de membres présents : 11 + 1 (Membre du SCoT)
Nombre de votants : 12

Délibération

Lundi 15 décembre 2014 à 12H00
Locaux du Pays du Mans – 40, rue de la Galère 72000 LE MANS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 5 décembre 2014 pour la séance du lundi 15 décembre 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

Ordre du jour

- Adhésion au contrat groupe du Centre de gestion de la Sarthe
- Point financier
- Attribution de la GIPA
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Point coordination transports collectifs
- Information sur l'instruction et l'application du droit des sols (service mutualisé)
- Point sur la création du pôle métropolitain « G8 Le Mans-Sarthe »
- Question(s) diverse(s).

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :
Mme Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CC Rives de Sarthe) ; MM Jean-Claude Boulard, Claude Loriot, Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut et M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), M David Chollet, Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine).

Membres excusés :
Mmes Nathalie Dupont (CC Orée de Bercé Bélinois), Mme Véronique Rivron (Conseil Général de la Sarthe), MM Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Rémy Batiot, Samuel Chevallier, Samuel Guy, Gilles Leproust (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), M. Sébastien Gouhier (CC Sud Est du Pays Manceau).

Etaient également présents :
MM Christian Baligand (Maire de la Bazoge, CC Rives de Sarthe), Emmanuel Franco (Président de la CC Val de Sarthe), Martial Latimier (Vice-Président de la CC du Pays des Brières et du Gesnois), Bruno Lecomte (Vice-Président de la CC Orée de Bercé Bélinois) ;

Etaient également présents les techniciens suivants pour le Pays du Mans et le SCoT :
MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction pays) ; Mme Sylvie Cabaret (Directrice du SCoT), M. Julien Roissé (chargé de mission SCoT).

Syndicat Mixte du Pays du Mans

DELIBERATION

Bureau syndical du 15 décembre 2014

Attribution de la GIPA – Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

Madame la Vice-Présidente en charge des finances informe les membres du Bureau syndical que la GIPA – Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat a été mise en place par le Décret n° 2008-539 du 06 juin 2008. Elle attribue une indemnité destinée à compenser la perte de pouvoir d'achat sur le traitement des fonctionnaires des trois fonctions publiques. Le Décret et l'Arrêté du 20 mai 2009 viennent actualiser les dispositions de la GIPA.

Messieurs Théau Dumond et Matthieu Georget, ingénieurs principaux et co-directeurs du syndicat mixte du Pays du Mans peuvent prétendre au versement de la GIPA au titre des années 2008 et 2009.

Il est précisé qu'il s'agit d'une indemnité de droit, liée à l'obligation d'une prise de délibération pour les années 2008 et 2009.

➢ **Le Bureau syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :**

- approuve le versement de cette indemnité de droit au profit de Messieurs Théau Dumond et Matthieu Georget pour les années 2008 et 2009 ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe
Syndicat Mixte
du Pays du Mans
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.32
contact@paysdumans.fr

LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2014
Publication : 18/12/2014

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation